



LA PUISSANCE DU GROUPE

CUMA DE ST CAPRAIS

Société à capital variable

Chez MR LAFAGE LAURENT

GOUNET

46250 SAINT-CAPRAIS

Siège social : CHEZ LE PRESIDENT - 46250 SAINT-CAPRAIS

SIRET : 325166064 00023 Tél : 05 65 36 63 82

N° IntraCommunautaire : FR50 325166064 N° agrem. : 12556

RIB : CREDIT AGRICOLE QUERCY ROUERQUE

BIC : AGRIFRPP812 IBAN : FR7611206000890115508520379

Adhérent : 0009

EARL DE GOUNET

MR LAFAGE L.

46250 SAINT-CAPRAIS

Facture N° : F24-0003

FACTURATION CAMPAGNE 2024

31 décembre 2024

DATE	CODE	DESIGNATION	QUANTITE	UF	TARIF	MONTANT H.T.	T.V.A.
31/12/2024	BRO01	BROYEUR	1.00	AD	250.00	250.00	20.00 %
31/12/2024	SEM02	SEMOIR	17.72	HA	10.00	177.20	20.00 %
31/12/2024	TON02	TONNE A LISIER	8.00	UN	5.00	40.00	20.00 %
31/12/2024	FDG	FRAIS DE GESTION	1.00	AD	100.00	100.00	20.00 %

TOTAL H.T.	ACOMPTE H.T.	NET H.T.	TAUX	T.V.A.
------------	--------------	----------	------	--------

567.20 €

567.20 €

20.00%

113.44 €

567.20 €

567.20 €

113.44 €

TOTAL T.T.C.

680.64 €

ACOMPTE T.T.C.

NET T.T.C.

680.64 €

Date limite de règlement : 31 mars 2025

460323 : CUMA DE ST CAPRAIS

Adhérent : 0009 EARL DE GOUNET

Facture N° : F24-0003

NET A PAYER : 680.64 €

Bon à découper et à joindre à votre règlement
Bon à découper et à joindre à votre règlement.

EN VOTRE AIMABLE REGLEMENT

Pour règlement avant le	Escompte à déduire HT + TVA	Net TTC à payer Escompte déduit
		680.64 €

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÈGLEMENT

CONTENU DE LA FACTURE :

L'entête de facture :

L'entête de facture contient :
les coordonnées de la CUMA (adresse du siège social)
vos coordonnées
le numéro de la facture
votre numéro d'adhérent dans le logiciel comptable
la date de facturation

Corps de la facture :

Les lignes contiennent les numéros des bons de travaux et éventuellement :
des compléments de facturation
des appels de parts sociales

Les travaux peuvent être facturés selon plusieurs unités, dans ce cas plusieurs lignes apparaissent pour le même travail.

date : à laquelle le travail a été effectué.
code : code informatique du travail facturé.
désignation : libellé du travail réalisé, numéros des bons de travaux, base de souscription pour les parts sociales.
quantité : quantité de travail réalisé selon l'unité de facturation.
UF : Unité de Facturation (HA = hectare, HE = heure, UN = unité, PARTS = capital social, ...)
tarif : prix de l'unité de facturation.
montant H.T. : du travail réalisé = quantité x tarif, un montant négatif correspond à un AVOIR.
T.V.A. : taux de T.V.A. applicable pour le travail.

Récapitulatif de la facture :

acompte : cette colonne rappelle les montants hors taxe des acomptes déjà facturés pour les bons présents sur la facture.
total H.T. : total des montants hors taxe déjà facturés ventilé par taux de T.V.A.
taux : taux de T.V.A. correspondant.
T.V.A. : montant de la T.V.A. facturé.
total T.T.C. : total H.T. + T.V.A.

Bas de facture :

net à payer ou net à recevoir : indique le montant total toutes taxes à payer à la CUMA.
avant le ... : date limite de paiement avant rappel et facturation d'agios.
coupon détachable : à joindre lors de votre règlement à la CUMA.

RÈGLEMENT DES SERVICES :

Conformément aux articles L.521-1-1 et L.521-3-1 du code rural, la relation entre l'associé coopérateur et la CUMA est définie par les statuts et le règlement intérieur de la CUMA. Les modalités de paiement du prix des services sont fixées par le Conseil d'Administration.

COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX :

Toutes contestations relatives à l'exécution des contrats conclus par la coopérative relèvent de la compétence des tribunaux civils de la circonscription du siège de la CUMA.